

DOSSIER ■ 2

Consommer éco-citoyen... et retrouver sa « vraie nature »

URBANISME ■ 6

La cabanisation, une occupation illicite

ENVIRONNEMENT ■ 7

Préservation des corridors écologiques : une démarche originale et exemplaire

PATRIMOINE ■ 8

Un patrimoine rural en héritage : l'âme de nos villages

GESTES

ÉCO-CITOYENS ■ 9

L'eau de pluie : un cadeau du ciel à ne pas négliger



Parc naturel régional

Oise - Pays de France



Origine	F. D. FRANCE	Catégorie	II
Produit	Choux v. r.		
Variété	Choux Blancs		256 kg
Calibre			

Éditorial

L'agriculture de notre territoire bénéficie de conditions de sols et de climat très favorables, à l'instar du Bassin parisien. Les hommes ont donc pu développer une activité, à haut rendement, fondée sur la production de céréales et d'oléoprotéagineux, qui façonne le paysage du territoire.

À côté de ces productions, il existe aussi des activités spécialisées qui sont porteuses d'identité et de savoir-faire traditionnels et qui contribuent à la diversité et l'entretien de l'espace. Ce sont les activités arboricoles, le maraîchage, la production de cresson, les activités d'élevage, la production de miel, etc.

Ces productions connaissent peu ou prou des difficultés et le Parc a décidé de travailler avec les producteurs pour soutenir ces activités. La première action mise en place est de rapprocher les consommateurs des producteurs, en éditant une plaquette présentant l'ensemble des producteurs et des productions du territoire avec leurs lieux de vente (à la ferme ou sur les marchés).

Si le premier objectif du Parc est économique, cette action participe au développement durable. Car acheter localement, c'est soutenir l'économie locale, mais c'est aussi réduire transports et emballages.

Alors, pas d'hésitation, consultez la liste incluse dans ce numéro du magazine, vous y trouverez sûrement un producteur à côté de chez vous. Vous pouvez aussi adhérer à une association qui propose des formules paniers ou encore vous rendre sur l'un des nombreux marchés du territoire.



Patrice Marchand

Président du Parc naturel régional
Oise – Pays de France
Conseiller général de l'Oise
Maire de Gouvieux



Oise - Pays de France

- Directeur de publication **Patrice Marchand**
- Directrice de la rédaction **Sylvie Capron**
- Rédactrice en chef **Dorothee Marville**
- Rédaction **Chromatiques (Delphine Sellier)**
- Photo couverture © **D. Grouard PNR OPF**
- Photos non légendées © **PNR OPF**
- Réalisation **Chromatiques : www.chromatiques.fr**
- Impression **Groupe des imprimeries Morault**
- Tirage **70 000 exemplaires** – Imprimé sur papier blanchi sans chlore
100% PEFC et site d'impression Imprim.Vert
ISSN : 1774-5683 – Reproduction interdite



Soyons Parc ■ Fév.-Mai 2009

Dossier



En privilégiant les fruits de saison, vous limitez les transports donc les émissions en CO₂.

« **Promouvoir et favoriser la commercialisation des produits agricoles locaux** » : c'est l'un des objectifs figurant dans la charte du Parc. En effet, « **consommer local** » n'est pas encore devenu une habitude sur notre territoire... Si beaucoup d'habitants se disent intéressés par l'achat en direct auprès des producteurs, moins de la moitié d'entre eux passent à l'acte. C'est ce que révèle une enquête réalisée en 2008 par le Parc naturel régional Oise – Pays de France, dans différents supermarchés de la région. Pourtant, privilégier la vente en circuit court est un choix « gagnant-gagnant » qui profite à tous : au consommateur, au producteur, mais aussi à l'ensemble du territoire du Parc et même à la planète...
Explications.

Vous êtes nombreux à rêver de légumes ultra frais et de fruits mûrs à point, tout juste récoltés dans le respect des rythmes de la nature... De confitures, lait, viande, jus de fruits ou potages différents de ceux que vous achetez en grandes surfaces... Autant de rêves qui peuvent devenir réalité ! Grâce à l'action d'information que le Parc déploie aujourd'hui, il est désormais facile de s'approvisionner directement « à la source » : chez des exploitants locaux identifiés au travers de l'appellation « **Producteurs Oise – Pays de France** ».

Un geste éco-citoyen pour le bénéfice de tous

En favorisant la vente en circuit court, le Parc agit dans son objectif de promouvoir un développement durable du territoire. Certes, acheter directement aux agriculteurs permet de se reconnecter à la nature en redécouvrant avec bonheur, grâce à des produits de saison, toutes les richesses du terroir. Mais ce n'est pas tout !





Un lieu,
un lien

Producteurs Oise - Pays de France

L'écocitoyenneté au quotidien se pratique aussi en faisant ses courses. Pour l'alimentaire, il existe une offre locale diversifiée. **Acheter local** permet de bénéficier de produits frais, de réduire les transports, les emballages et de contribuer au maintien d'une économie locale.

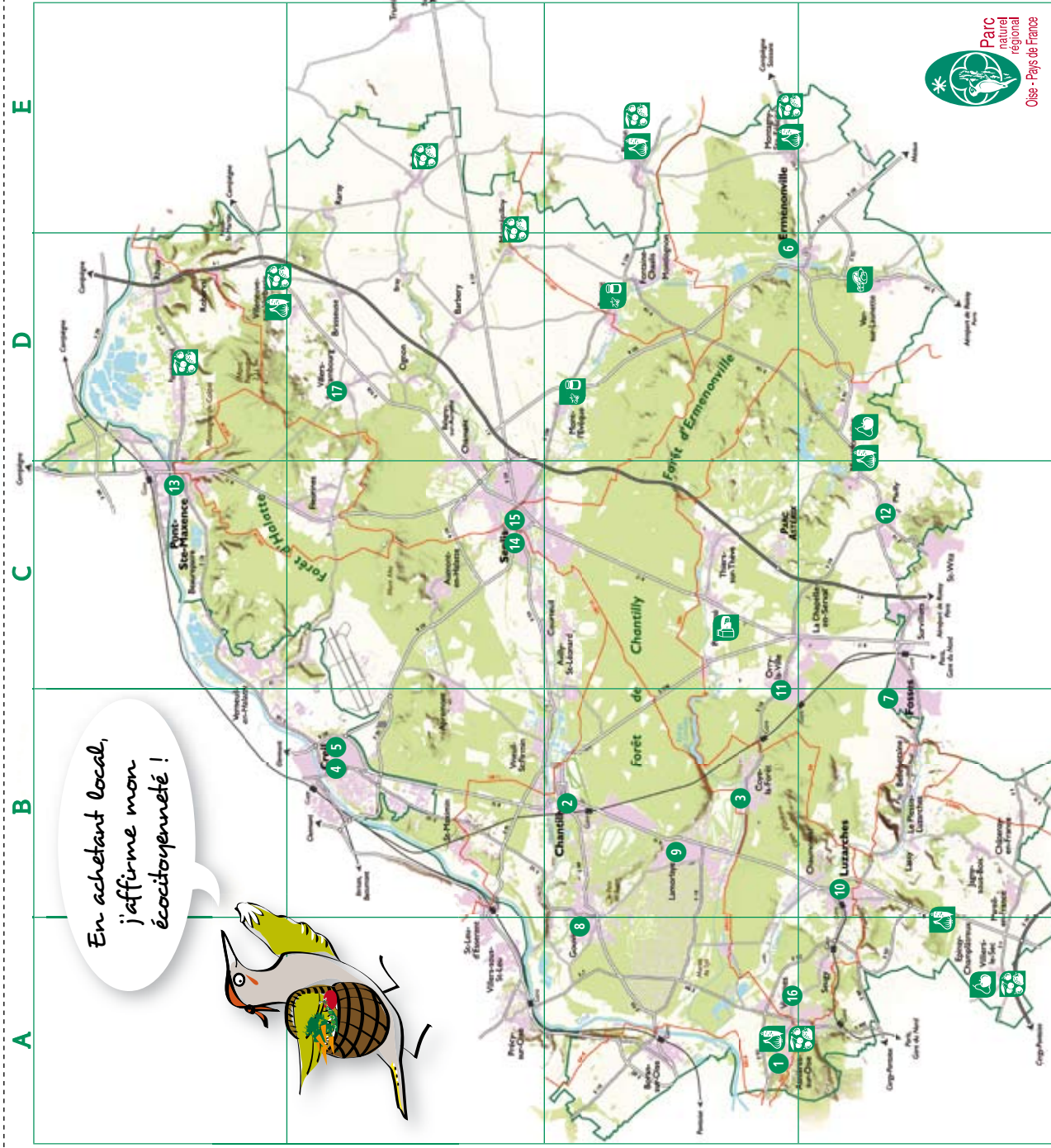
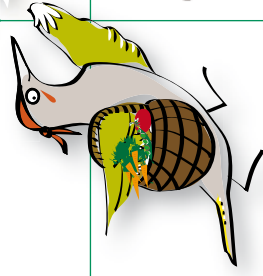
Avec le soutien du **Parc naturel régional, 18 agriculteurs** se sont regroupés sous l'appellation « **Producteurs Oise - Pays de France** ». En direct, à la ferme ou sur les marchés, ils vous proposent une gamme importante de produits. Légumes, fruits, miels, produits de l'élevage, produits transformés... tous ces produits sont à découvrir et à déguster chaque semaine de manière exceptionnelle, au détail ou sous forme de panier.

Au travers de l'appellation « Producteurs Oise - Pays de France », les exploitants s'engagent à :

- apporter tous leurs soins à la production et à fournir des produits sains ;
- pratiquer la vente dans un esprit loyal et marchand ;
- tenir à disposition l'information relative aux modalités de production ;
- soigner les abords de leur exploitation ;
- respecter les horaires d'ouverture de leur local de vente ;
- afficher clairement l'origine des produits mis en vente en distinguant ceux issus de l'exploitation.



En achetant local,
j'affirme mon
écocitoyenneté !



Produits du verger



Produits maraîchers



Produits de télévage



Produits laitiers



Produits de la ruche



Fruits rouges



Fruits rouges



Parc naturel régional
Oise - Pays de France

Produits : ...
Marchés : 1 2 3 ...

Dates et emplacements des marchés, voir tableau au verso.



Produits



Achetez sous forme de paniers

Depuis 2006, plusieurs associations de consommateurs se sont créées sur le territoire du Parc naturel régional : Creil, vallée de l'Ysieux, Pont-Sainte-Maxence, Thiers-sur-Thève... Elles proposent des contrats avec des producteurs locaux et partagent chaque semaine les récoltes de légumes, fruits... sous forme de paniers. Pour obtenir les coordonnées de ces associations ou en créer une nouvelle, contactez le Parc naturel régional : 03 44 63 65 65.

Achetez sur les marchés

Pour vous permettre de faire vos achats, 24 marchés sont organisés chaque semaine sur le territoire du Parc naturel régional Oise – Pays de France. Des marchés campagnards regroupant producteurs et artisans sont également proposés trois fois par mois.

Pour transporter
vos achats, pensez à amener
des sacs réutilisables, caddis
ou caisses pliantes !



Les informations reportées sont celles communiquées par les exploitants au moment de l'édition du document. Elles sont mises à jour régulièrement sur le site Internet du Parc : www.parc-oise-paysdefrance.fr. La responsabilité du Parc naturel régional Oise - Pays de France ne saurait être engagée en cas de modification.

Ils vendent à la ferme et/ou sur les marchés

Produits maraîchers, produits du verger et fruits rouges

- A3** **Les Jardins de Saint-Rémy**
Garzika Jean-Michel
3, chemin du Froid Val – Asnières-sur-Oise
Tél. : 01 34 09 85 36 – 06 09 60 42 28
Légumes de saison
Mar-Ven 17h-20h
Varmes (Mer-San)
- E3** **www.endirectdupage.fr**
Bocquillon Adrien
Ferme de la place – Baron – Tél. : 0825 620 128
Légumes de saison, fruits rouges
Lun au Ven 15h-19h
Vente par internet
- A4** **Hudde Charles**
Route nationale 16 – Epigny-Champâtreux
Tél. : 01 30 29 32 66 – 06 16 40 40 36
Pommes de terre, potirons, potimarrons, oignons
Lun au Ven après 17h, Sam-Dim 8h-20h
- E3** **La Serre du Petit Menier**
53, rue de la Ferme de Baron – Montigny-Sainte-Félicité
Tél. : 03 44 60 53 06
Fraises, asperges, légumes de saison, gelées et confitures
Mar au Sam 9h30 / 15h-19h30, Dim 9h30-12h30
- D2** **Le jardin de fraises**
Cueillette libre service – Montépilloy
Tél. : 03 44 54 22 01 – 06 07 98 47 74
Fraises à cueillir ou en panier
De fin mai à début juillet : Mer-Ven-Sam-Dim 10h-13h / 16h-19h
- D4** **Cueillette de Morfontaine**
60/28 Morfontaine
Tél. : 03 44 62 15 52 – 06 83 27 39 89
Pommes, jus de pommes, fraises, et autres légumes de saison
De mi-juillet à début novembre du Mar au Ven 14h-18h, Sam 9h-18h
- D1** **Les Fraises de Pontpoint – Gaec Delenotte**
904, rue Saint Pierre – Pontpoint
Tél. : 03 44 72 24 90 – 06 82 16 51 67
Fraises toutes variétés
De mai à juin : Mar-Jeu-Ven 15h-19h, Sam 10h-12h/15h-19h, Dim 10h-12h
De mai à octobre : Pont-Sainte-Maxence (Mar-Ven), Creil (Mer-San)
- E2** **Aurtrique Bernard – 7, rue de la tannerie – Rully**
Tél. : 03 44 54 71 80 – 06 11 11 92 88
Fruits rouges, sorbets, confitures, potages, condiments
Mer-Ven-Sam 9h/12h / 14h-18h
- D1** **Pennon Jean-Marc – 84, rue des Flandres**
Villeneuve-sur-Verberie – Tél. : 03 44 54 73 83
Légumes de saison, fraises, framboises, groseilles et cassis
Lun-Mer-Jeu-Ven 15h-19h et Sam 10h-12h / 15h-19h
- A4** **Fruits – Lederc Vincent**
Chemin du puits Gaillard – Villiers-le-Sec
Tél. : 01 34 09 01 76
Pommes, poires, fruits de été, asperges, jus de fruits et confitures
Lun au Ven 17h-19h
Goussainville (Mar-San), Sarcelles village (Mer-Dim)

Produits de la ruche

- D3** **Pierre Philippe**
20, rue du Puits – Mont L'évêque
Tél. : 03 44 53 48 87
Miel de printemps, toutes fleurs et spéciaux dont forêt et tilleul
Sur rendez-vous
- D3** **Grenier-Veronique et Richard**
6, rue de la Beauge – Borest
Tél. : 03 44 54 02 87
Différents miels, pains d'épices, confiseries, potlons
Lun-Mar-Jeu-Ven-Sam 10h-12h / 15h-19h
Dim 10h-12h30
Senlis (Mar-Ven), Villers St Frambourg, Emernonville

Produits laitiers

- C3** **Ferme de la Thève – Battaglia Alain**
63, grande rue – Pontarmé
Tél. : 03 44 54 62 68
Lait cru non conditionné
Lun-Mer 18h-18h30, Ven 18h-19h

Produits de l'élevage

- D4** **Cheron Yves**
50, route de Ver – Loisy – Vers-sur-Launette
Tél. : 03 44 54 01 59
Moutons en vif
Sur rendez-vous (sauf le dimanche)



Ils vendent uniquement sur les marchés

- A1** **Allemeersch Jean-Louis**
Tél. : 01 30 35 38 02 – 06 60 16 55 87
Légumes de saison
Presles (Ven 16h-19h30)
Asnières-sur-Oise (Dim)
- A1** **Les vergers de Jagny Pinard Claude – Tél. : 01 39 90 36 77**
Pommes, poires
Saint Denis (Mar-Ven-Dim) Gennevilliers et Grébillons (Mer-San)
- A1** **Les vergers viarmois**
Tél. : 01 34 09 30 41
Pommes, poires fruits de été, fruits rouges, confitures, jus de fruits
Varmes (Mer-San) Clichy-la-Gareme (Mer-San)
- A1** **Viganne Philippe**
Tél. : 06 07 01 90 62
Légumes de saison, fruits rouges
Sannois (Mar-Jeu-Dim), Chantilly (Mer-San), Avers-sur-Oise (Jeu-Dim), Luzzariches (Ven), Lamorlaye (Sam)

Dates et lieux des marchés

N°	Commune	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lieu
1	Asnières-sur-Oise	A3					8h30-12h30	Place de l'église
2	Chantilly	B3	8h-12h30					Place Orner-Vallon
3	Coye-la-Forêt	B3	8h30-12h30					Rue d'Hervaux face au centre culturel
4	Creil	B2		8h30-12h30				Plateau – Champ de Mars
5	Creil	B2	8h30-12h30					Place Carnot
6	Emernonville	D3						Parking du cœur du village
7	Fosses	B4	8h-13h					Avenue de la Haute Grève
8	Gouvieux	A3		8h30-12h			8h30-12h	Face à l'hôtel de ville
9	Lamorlaye	B3	8h-12h30					Place des arcades, rue de la Tenure
10	Luzariches	B4	8h-12h					Halle rue Bonnet et place du marché
11	Orry-la-Ville	C3		8h-12h				Place de la libération
12	Plailly	C4		8h-13h				Place de l'église
13	Pont-Sainte-Maxence	C1	7h-13h					Centre ville
14	Senlis	C2	8h30-12h30					Centre ville
15	Senlis	C2						Localisation tournante
16	Varmes	A3	8h-13h					Place Pierre Savi
17	Villers-Saint-Frambourg	D2				8h-13h		Parking de la mairie

D'autres marchés événementiels peuvent être organisés. Renseignez-vous auprès des offices de tourisme du territoire.

Ce choix soutient aussi l'économie locale, en contribuant à maintenir la diversité agricole qui constitue l'une des caractéristiques de la région. Privilégier la vente en direct permet aussi de réduire notre empreinte écologique en limitant les transports (donc les émissions de CO₂) ainsi que les emballages (donc les déchets)...

L'objectif : faciliter au maximum vos achats en direct

Parce que les consommateurs ne savent pas toujours à qui s'adresser, le Parc a édité un document (voir ci-contre) recensant 18 « **Producteurs Oise – Pays de France** » à l'offre très diversifiée. La plupart vendent à la ferme bien sûr (pour que vous puissiez les trouver facilement au fil des routes de campagne, le Parc va leur proposer un système d'enseignes), mais aussi sur les marchés. Plus de 24 marchés sont organisés sur le territoire chaque semaine ! Une autre solution pour profiter de fruits et de légumes frais : les « paniers » hebdomadaires que diverses associations

proposent grâce à des contrats passés avec des producteurs partenaires*. Alors n'attendez pas : c'est sûr, 2009 sera sous le signe de la proximité... et du lien retrouvé avec votre « vraie » nature ! ■

* Pour en savoir plus : contactez le Parc naturel régional au 03 44 63 65 65.



De plus en plus d'associations vous proposent des paniers de fruits et légumes de saisons récoltés localement.

Retrouver le goût de l'ultra frais

Bernard Autricque, agriculteur à Rully
 « Je suis agriculteur depuis 1990, sur une exploitation de 30 hectares. Très vite, j'ai diversifié mes activités. Aujourd'hui je produis des fraises surtout, en privilégiant des variétés très goûteuses. Je les vends sîôt cueillies, entre début mai et mi-juillet, dans mon petit magasin installé à la ferme. Fraîcheur garantie ! Je vais bientôt y ajouter des légumes : tomates, choux, salades... C'est une vraie satisfaction que de consommer des produits de saison. Et ce n'est pas tout, je commercialise aussi des produits transformés par mes soins : nectar de fraise, confitures, sorbets, coulis (réalisés en réponse à une demande de mes clients), ou encore soupes, confits d'oignons, chutneys... Tous ces produits sont préparés de façon artisanale : sans colorants ni conservateurs, et selon les recettes traditionnelles de nos grands-mères. De plus, ils sont élaborés avec des fruits et légumes locaux, issus de mon exploitation ou venant d'autres producteurs de la région (comme le cresson que j'utilise pour l'une de mes soupes). Ils n'ont pas fait 200 km pour rejoindre leur lieu de vente, mais 10 au grand maximum ! »

© D. Grand PNR OPF

Le miel, par passion

Philippe Pétré, apiculteur à Mont-l'Évêque

« Je suis à la retraite et considère mon activité d'apiculteur comme un loisir... avec toujours cette volonté d'excellence qui va de pair avec l'amour du travail bien fait. Je tiens mon savoir-faire de mon grand-père, qui m'a transmis ses connaissances. Pour moi, le miel est une passion !

Même si je possède désormais 40 ruches, mon objectif n'est pas de vendre ma production en quantité : je préfère privilégier la qualité. Je ne vends que deux types de miels, ceux que je sais faire (le « miel de printemps », d'un blanc ivoire, très crémeux, et le « miel d'été », souvent blondi et parfumé par le tilleul qui fait la renommée des miels de Picardie et d'Île-de-France)... Ils sont élaborés dans un environnement préservé, en lisière de forêt. Je commercialise mon miel en pots de 500 g exclusivement. On les trouve sur mon site de production à Mont-l'Évêque, mais aussi dans certaines boulangeries-pâtisseries d'Apremont, Vineuil, Senlis et Chantilly, qui, par ailleurs, utilisent mes produits pour confectionner divers gâteaux, des pains d'épices notamment.

La meilleure publicité pour faire connaître mes produits ? C'est certainement leur saveur ! »



“ Acheter en direct la diversité de ce que peut produire notre territoire : à la ferme, sur les marchés, ou sous forme de paniers. ”



En achetant directement chez les Producteurs Oise – Pays de France vous soutenez l'économie locale et réduisez votre empreinte écologique.

La cabanisation, une occupation illicite



De nombreuses communes du territoire sont affectées par la cabanisation, une occupation illégale qui dévalorise les paysages et les milieux naturels. Or le Parc se doit de préserver la qualité de son territoire, et notamment celle des nombreux sites dont l'intérêt paysager est reconnu.

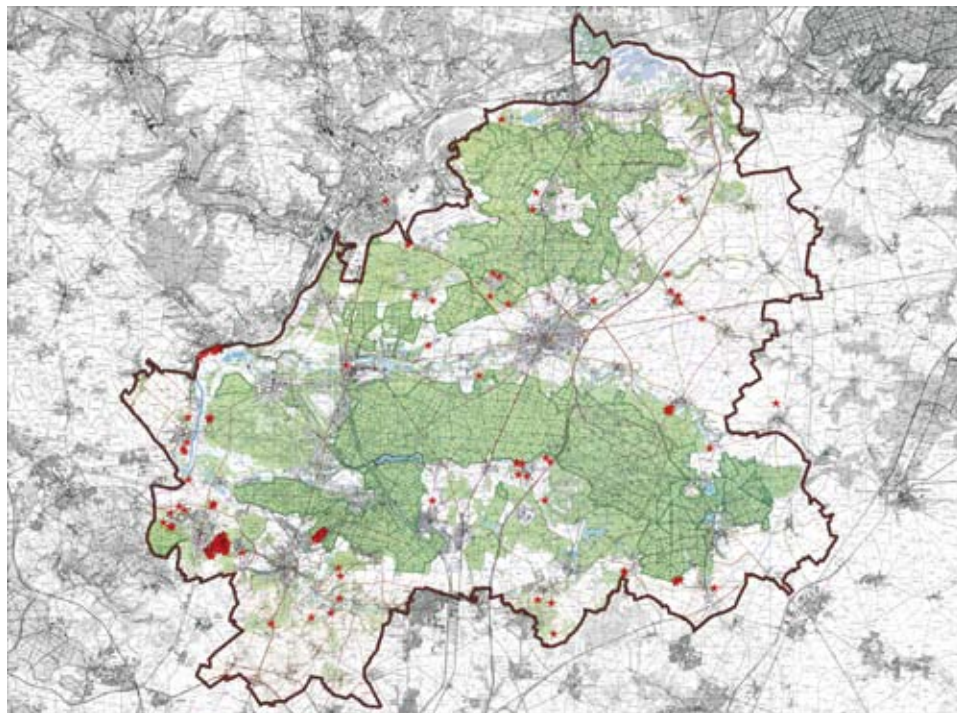
En lisière de forêt, une caravane sans roue ou un mobile home transformé en résidence secondaire... Au détour d'un bosquet, une construction sommaire à vocation d'habitation... Près d'un cours d'eau, un abri en préfabriqué... Autant d'exemples de cabanisation (implantation dans les espaces naturels de constructions ou d'installations illicites, car réalisées sans autorisation et sur des terrains inconstructibles) fréquents sur le territoire du Parc.

6 Un phénomène qui risque de s'amplifier

Au cours des années cinquante à soixante-dix, des urbains, désireux de se mettre au vert le week-end, achètent un terrain autour duquel ils posent une clôture avant d'y installer un « abri », rudimentaire au départ, qu'ils améliorent peu à peu pour le rendre plus confortable. Progressivement, une modeste résidence secondaire prend forme... Vingt ans après, ces implantations illégales sont devenues pour les deux tiers des résidences principales. Aujourd'hui, le phénomène de cabanisation se poursuit (achat de terrains en zone naturelle, poses de clôtures diverses et variées, installations de mobil homes...) et il risque encore de s'amplifier si aucune action n'est menée.

Un enjeu écologique

Sur les 200 parcelles cabanisées à ce jour sur le territoire du Parc, 80 sont situées dans des corridors écologiques, mettant ainsi en péril le passage des grands animaux (voir article sur les corridors écologiques, p. 7). En effet, murs et clôtures empêchent la nécessaire circulation des espèces entre les massifs forestiers. Enfin ces constructions sont de véritables menaces pour les milieux naturels : pollutions diverses, introduction d'espèces pouvant s'avérer nuisibles...



Localisation des secteurs cabanisés sur le territoire du Parc naturel régional Oise - Pays de France (enquête partielle 2004/2005)

Un enjeu social

La cabanisation soulève également des questions sociales, voire sanitaires, quand il s'agit d'habitats précaires utilisés comme résidence principale et ne disposant pas de l'eau courante, du chauffage, parfois de l'électricité. Une part de la cabanisation est ainsi liée plus globalement au problème du logement des personnes les plus démunies.

“ Le droit de propriété ne justifie pas tous les usages du sol. ”

Nul n'est censé ignorer la loi

Il faut le savoir : le droit de propriété ne justifie pas tous les usages du sol, qui doivent se conformer à la réglementation. Lorsqu'on souhaite acquérir un terrain, il faut s'assurer qu'il est bien constructible en se renseignant à la mairie (se méfier des annonces présentant des terrains dits « de week-end » ou « de loisir » : un terrain est constructible ou il ne l'est pas). Vérifiez par ailleurs, lors de l'achat d'une maison, que celle-ci a bien fait l'objet d'une autorisation lors de sa construction. ■

Un guide pour les élus

Les communes ont l'obligation de faire respecter la loi, ne serait-ce qu'au nom du principe d'égalité de traitement des citoyens devant celle-ci.

Parce que les maires se sentent souvent démunis face au phénomène de cabanisation, dont les implications sont à la fois d'ordre juridique, environnemental et social, le Parc édit un guide technique : « La Cabanisation : prévenir, résorber, régulariser » afin d'informer et d'aider les élus dans leurs actions.



La prescription triennale : certes, elle invalide les poursuites pour les installations en place depuis plus de trois ans, mais ne les régularise en rien.

côté

environnement

Préservation des corridors écologiques : une démarche originale et exemplaire

C'est entre la gare d'Orry-la-Ville et celle de Coye-la-Forêt, en forêt de Chantilly, qu'on trouve les dernières continuités écologiques reliant les forêts du Parc sur un axe sud-ouest – nord-est. Or ce nécessaire espace de circulation pour la faune et la flore s'est trouvé menacé en 2004 par une clôture infranchissable érigée le long de la voie ferrée... D'où une action concertée, la première en son genre, qui a réuni le Parc, les partenaires locaux et la SNCF.

Les corridors écologiques sont des espaces de circulation permettant à la faune, notamment, de relier les milieux qui lui sont favorables (toutes les espèces sont concernées, du cerf au papillon...) ; c'est pourquoi ils constituent des garants de la biodiversité. Pourtant, ces continuités peuvent être coupées par la mise en place d'aménagements infranchissables pour certaines espèces : axes routiers ou ferroviaires, bâtiments, murs ou clôtures. C'est d'ailleurs l'une de ces

“ Les clôtures constituent une menace importante pour le maintien des continuités écologiques. ”

dernières qui, en 2004, est devenue « pomme de discorde » entre la SNCF et le Parc.

Une initiative pionnière

Pour des raisons de sécurité, la SNCF construit le long de la voie ferrée une clôture de 2 m de haut : elle est étanche pour les hommes, mais aussi pour la faune... et coupe une continuité écologique. Le Parc, qui veille à la préservation des réseaux et corridors écologiques (voir encadré ci-contre), demande le démontage de la clôture. Pour la SNCF c'est la sécurité qui prime et ce type d'aménagement spécifique était jusqu'alors considéré comme irremplaçable.

Un exemple de concertation inédit

Le Parc lance alors une expertise réalisée par Office de génie écologique (OGE) dans le cadre d'une démarche pilotée avec différents partenaires : communes, associations, fédérations

Au secours des corridors écologiques

Le Parc met en œuvre un programme de préservation, de restauration et de gestion des corridors écologiques, en réalisant des études pour mieux les connaître et en les intégrant aux documents d'urbanisme et aux projets d'aménagement, ainsi que par des acquisitions foncières lorsqu'ils sont gravement menacés. Le territoire est particulièrement concerné par ces continuités, qui non seulement relient entre eux ses trois grands massifs forestiers, mais permettent aussi une dispersion des espèces vers le marais de Sacy au nord, la forêt de Compiègne au nord-est, le bois du Roi à l'est et les forêts de la plaine de France au sud-ouest.

de chasseurs, naturalistes... L'objectif : diagnostiquer précisément les exigences et les contraintes de la faune sur cette continuité. Puis, pour la première fois, des réunions sont organisées sur le terrain avec la SNCF et les partenaires locaux, afin de dialoguer autour de plusieurs propositions conciliant les différents enjeux.

Une solution simple à laquelle personne n'avait pensé

Au printemps 2008, une proposition réunit finalement tout le monde : elle porte non pas sur une clôture végétale, les voies ferrées faisant l'objet d'un traitement chimique risquant de la dégrader ; mais sur un grillage à mailles carrées, de 80 cm de hauteur, tout ce qu'il y a de plus standard... avec cette particularité toutefois : une pose à 40 cm du sol, afin de permettre à la faune de passer au-dessous comme au-dessus... Une solution originale, dont la reproduction est fortement conseillée ! Car les corridors écologiques sont menacés ; et chacun, à son niveau, peut contribuer à les préserver. La pose d'une clôture, dans une zone périurbaine en particulier, n'est pas anodine. Soyons vigilants ! ■

Avec ce nouveau type de barrière le Parc sauvegarde cette continuité écologique en favorisant le passage des animaux par en-dessous ou par au-dessus.

© PNR OFF



côté

patrimoine

Un patrimoine rural en héritage : l'âme de nos villages

Le Parc, terre d'élection des rois de France, a reçu en héritage un patrimoine historique unique qu'il se doit de protéger et de restaurer. Cette nécessité concerne bien sûr les grands monuments et les domaines auxquels ils sont souvent liés, mais pas seulement. Le patrimoine rural mérite lui aussi toute notre attention, car c'est bel et bien notre histoire à tous qu'il raconte...

Lavoirs, fontaines, ponts, calvaires, puits, glacières ou simples murets... Au fil de ses villages, notre territoire déploie toutes les richesses d'un patrimoine rural multiséculaire. Entre périodes d'abandon et tentatives de remaniements, cet héritage a survécu pour parvenir jusqu'à nous. À travers lui, ce sont nos ancêtres qui nous parlent d'eux : de leurs modes de vie, de leurs activités ou de leurs croyances. Or tous les trésors que recèle ce patrimoine sont à notre porte, comme un livre d'histoire ouvert devant nous... l'émotion en plus ! Les délaisser, ce serait non seulement condamner de



Le lavoir de Vineuil-Saint-Firmin témoigne aujourd'hui du mode de vie de nos aïeux.

précieux témoins de notre passé, mais aussi laisser mourir peu à peu l'âme de nos villages. C'est-à-dire perdre un peu de nous-mêmes...

Gardons la mémoire de notre passé

Afin de conserver les traces de notre histoire, et dans l'objectif de valoriser l'identité et la spécificité architecturale des communes du territoire, le Parc mène des actions de réhabilitation du patrimoine bâti. Ainsi, autour d'un thème défini chaque année, il apporte son soutien financier à la restauration d'éléments caractéristiques de ce patrimoine : pigeonniers-colombiers en 2006, portails et clôtures en 2007, patrimoine funéraire en 2008 (chapelles funéraires, tombes, stèles)...

“ Conserver la trace de notre histoire, c'est aussi rendre vie à des bâtiments voués à disparaître parce que devenus inutiles à notre société. ”

Vous possédez un édifice ou un élément bâti présentant un intérêt patrimonial ? Surveillez les appels à projets lancés par le Parc, car vous pouvez profiter de son aide pour réhabiliter et sauver un précieux témoin de notre passé. ■

8



Chaque année, le Parc mène des actions de restauration sur le petit patrimoine bâti de son territoire. Ici le puits d'Ognon après restauration.

Zoom sur ...

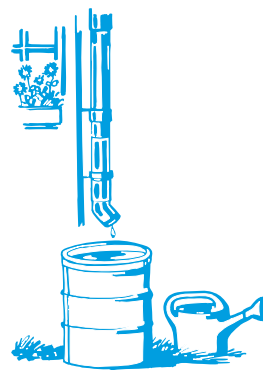
La résurrection des fermes anciennes

Aujourd'hui, le Parc s'intéresse à la reconversion des fermes anciennes remarquables, dont les nombreux bâtiments ne sont plus adaptés aux besoins des exploitants. Grandes fermes monastiques, fermes des XVII^e et XVIII^e siècles dont l'organisation commençait à témoigner d'une certaine recherche, fermes modèles du XIX^e au XX^e siècle...

Elles sont très nombreuses sur le territoire, et constituent un élément structurant du paysage rural : certains villages en possèdent trois ou quatre ! Impossible de les voir disparaître.

C'est pourquoi, après avoir réalisé un inventaire, le Parc rédige actuellement un cahier de recommandations spécifiques en vue de leur reconversion : l'occasion de réfléchir à la façon dont elles peuvent de nouveau se rendre utiles à l'économie locale en accueillant des logements, des commerces, ou bien encore des locaux destinés à l'accueil de séminaires...

L'eau de pluie : un cadeau du ciel à ne pas négliger



La récupération des eaux pluviales a le vent en poupe. Normal : c'est à la fois bon pour la planète et pour notre porte-monnaie.

Récupérer les eaux de pluie : de prime abord, on pourrait se dire que, dans nos régions du nord de la France où les sécheresses et les restrictions sont rares, ce n'est pas une priorité. Erreur !

Une ressource économisée, des factures allégées...

D'une part, certaines de nos nappes souterraines sont fragiles, présentant des signes d'abaissement du niveau d'eau (avec des problèmes de pompage en période estivale). D'autre part, si le risque de pénurie d'eau n'existe pas chez nous, en revanche celui de pénurie d'eau potable existe bel et bien. En effet, tous les captages du territoire sont touchés par des pollutions diverses, d'où la nécessité de traitements de potabilisation... qui ne cessent d'augmenter le prix de l'eau du robinet. D'où l'intérêt de profiter au maximum de cette eau gratuite qui nous tombe du ciel !

... et un crédit d'impôt jusqu'à la fin de l'année

Installer chez soi un récupérateur d'eaux pluviales peut donner droit à un crédit d'impôt égal à 25 % des dépenses qui ont été ou seront effectuées entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2009 (hors main-d'œuvre). Pour obtenir cet avantage, plusieurs conditions doivent être remplies : le récupérateur doit d'abord concerner une eau de pluie collectée en aval de toitures inaccessibles, autres qu'en amiante-ciment ou en plomb. Ensuite, le dispositif doit comporter des éléments bien précis (voir l'encadré ci-contre). Enfin, les équipements directement acquis par le contribuable ne sont pas éligibles (qu'ils soient installés par ses soins ou par des professionnels) : il faut impérativement qu'ils soient fournis et installés par une même entreprise. À titre indicatif, il faut compter environ 860 € TTC pour un réservoir à enterrer ou aérien de



Récupérer l'eau de pluie vous permet d'entretenir votre jardin de manière écologique.

2 500 litres (fourniture seule) et 3 500 à 4 500 € TTC pour une cuve enterrée avec surpresseur.

Oui, mais pour quels usages précisément ?

Tous les usages extérieurs : arrosage du jardin, lavage des voitures... À l'intérieur de l'habitation, l'eau de pluie ne peut être utilisée que pour les chasses

d'eau des toilettes, ainsi que pour le lavage des sols. Cependant, d'autres usages sont actuellement à un stade expérimental : par exemple le lavage du linge, sous réserve de mettre en œuvre un traitement de l'eau adapté. Pas de doute, le récupérateur d'eaux pluviales est un investissement plein d'avenir ! ■

Pour aller plus loin :

Demandez la fiche d'information éditée par le Parc à l'intention des particuliers.

Zoom sur ...

Le dispositif obligatoire pour bénéficier du crédit d'impôt

Le récupérateur d'eaux pluviales doit nécessairement comporter :

- Une crapaudine installée en haut de chaque descente de gouttière acheminant l'eau vers le stockage.
- Un système de dérivation des eaux de pluie vers le stockage installé sur une descente de gouttières (en cas de descente unique).
- Un regard rassemblant l'intégralité des eaux récupérées.
- Un dispositif de filtration par dégrillage, démontable pour nettoyage, de maille inférieure à 5 mm, placé en amont du stockage.
- Un dispositif de stockage, à l'exclusion des systèmes réhabilités, comprenant une ou plusieurs cuves reliées entre elles, répondant aux exigences suivantes : étanchéité ; résistance aux variations de remplissage ; opacité ; fermeture par un couvercle solide et sécurisé ; dispositif d'aération, muni d'une grille anti-moustiques ; arrivée d'eau noyée, système de trop-plein muni d'un clapet anti-retour (sauf cas où le trop-plein s'effectue par l'arrivée d'eau) ; le dispositif doit également être vidangeable, nettoyable intégralement, et permettre un accès manuel à tout point de la paroi.
- Des conduites de liaisons entre le système de dérivation et le stockage, et entre le trop-plein et le pied de la gouttière dérivée.
- Un robinet de soutirage verrouillable.
- Une plaque apparente et scellée à demeure, au-dessus du robinet de soutirage, portant d'une manière lisible la mention « eau non potable » et un pictogramme caractéristique.

L'Oise verte et bleue

le 17 mai 2009, un grand rendez-vous à la Maison du Parc

Chaque année, le Conseil général de l'Oise organise un week-end consacré à la découverte des richesses naturelles du département. Cette année la Maison du Parc à Orry-la-Ville sera un site relais de ce grand rendez-vous des amoureux de la nature. Le Parc et les associations du territoire organiseront plusieurs randonnées gratuites le dimanche 17 mai pour découvrir, à pied, à vélo ou à cheval les nombreuses richesses du Parc. Le parc du château de la Borne Blanche vous accueillera également toute la journée avec un marché nature organisé par la mairie de Orry-la-Ville et des animations autour de la biodiversité.

Programme : toute la journée à la Maison du Parc de 10h à 19h.

La liste ci-dessous n'est pas exhaustive. Consultez notre site Internet à partir du mois de mars pour obtenir le programme complet de la manifestation sur le www.parc-oise-paysdefrance.fr. Pour plus de renseignements, vous pouvez également téléphoner à la Maison du Parc au 03 44 63 65 65.

Ateliers adultes

- Marché nature : renouer avec les saveurs de notre territoire.
- Atelier compostage : comprendre et découvrir les techniques de cette pratique (sur inscription).
- Atelier éco-jardinage : apprendre à récupérer l'eau de pluie ou à réaliser un paillage.

Ateliers et animations enfants

- Séances contes sur la nature et l'environnement. L'association *Poussières d'étoiles* emmènera les enfants dans un rêve au naturel.
- Atelier semis.
- Atelier fabrication de gîtes à insectes.
- Balade à poney à proximité de la Maison du Parc.
- Balade dans le parc du château pour faire découvrir aux enfants les plantes et leur faire construire un herbier.
- Concours de dessin sur l'environnement (lots à gagner).
- Exposition d'épouvantails réalisés par les classes de la commune d'Orry-la-Ville.

Expositions et diaporamas

- Exposition sur les pratiques du compostage.
- Exposition sur l'éco-jardinage proposée par l'association *Format Nature*.
- Exposition sur la biodiversité au jardin.
- Exposition sur la gestion différenciée des espaces verts.
- Exposition sur le Parc naturel régional Oise – Pays de France et ses richesses naturelles.

■ Exposition des plus belles photographies de Yann Arthus Bertrand sur le développement durable.

■ L'association *Défense, protection et respect de l'environnement de Pontpoint, Pont-Saint-Maxence et environs* présentera les espèces invasives comme l'écureuil de Corée, et les actions de l'association.

■ Le Comité départemental de randonnée pédestre 95 proposera des jeux pour les enfants autour du thème de la randonnée.

■ Présence de l'association de défense de l'environnement de Vineuil-Saint-Firmin.

■ Diaporama *À la découverte de l'histoire des parcs et jardins du territoire*.

■ Diaporama *À la découverte de la faune et de la flore du territoire du Parc*.

■ Films sur le compostage et sur la biodiversité au jardin.

Randonnées du matin

- Randonnée éco-citoyenne, au départ de Pontarmé. Découverte guidée de l'écosystème forestier et des richesses patrimoniales tout en participant à un ramassage des déchets tout au long de la randonnée (6 km).
- Randonnée découverte des aménagements forestiers au temps des Princes de Condé au départ de la table de Montgrésin (6 km).
- Randonnée découverte du patrimoine historique au départ de Luzarches (9 km).
- Randonnée découverte de l'écosystème forestier au départ de Fosses (5 km).

■ Balade contée par l'association *Jardin des contes* au départ de la Maison du Parc jusqu'au château de la Reine Blanche (7 km).

■ Randonnée adaptée aux enfants pour découvrir l'écosystème forestier au départ de la Maison du Parc (4 km).

■ Randonnée patrimoine avec départs échelonnés à Senlis, Thiers-sur-Thève, Pontarmé et Montgrésin (depuis Senlis 16,5 km).

■ Randonnée en boucle proposée par l'association *la Sylve* au départ de la Maison du Parc pour partir découvrir l'Abbaye d'Hérivaux et les richesses de la forêt (8 km).

■ Randonnée organisée par l'association de défense de l'environnement de Vineuil-Saint-Firmin au départ de la Maison du Parc.

■ Randonnée organisée par l'association *Lamorlaye, mémoires et accueil* au départ de Lamorlaye avec un second départ à Coyela-Forêt pour rejoindre la Maison du Parc, sur le thème des châteaux et demeures de la région (8 km).

■ Randonnée pédestre organisée par le Comité départemental de la randonnée pédestre 60, circuit boucle au départ de la Maison du Parc.

■ Randonnée en boucle organisée par l'association pour la sauvegarde d'Orry-la-Ville, Montgrésin, au départ de la Maison du Parc jusqu'aux étangs de Comelles (8 km).

À savoir : un retour en bus à la Maison du Parc est prévu pour la balade contée. Pour les autres départs en ligne, toutes les arrivées se font à la Maison du Parc, un service de bus assurera le retour vers votre lieu de départ.

Balades de l'après-midi

- Balade découverte des insectes avec M. Bocquillon, entomologiste, en forêt à proximité de la Maison du Parc (2 h).
- Balade découverte des plantes sauvages et de leurs utilisations, proposée par l'association *Format Nature* dans le parc du château (1 h).
- Balade et initiation au croquis naturaliste dans le parc du château (1 h).

Natura 2000 au fil des mois

La mise en œuvre sur le territoire du Parc du réseau européen Natura 2000, visant la préservation de la diversité biologique se poursuit. Le Parc a réalisé en 2008 un diagnostic de territoire sur ses sites Natura 2000 (massif des Trois Forêts et du Bois du Roi). 2009 permettra l'établissement du document d'objectifs. Il s'agit d'un plan de gestion du territoire réalisé en concertation avec les différents propriétaires et gestionnaires présents sur les sites Natura 2000. Le plan de gestion définira et décrira les actions de gestion du site (entretiens et restaurations) pouvant être mises en place dans les futures années pour préserver la biodiversité de territoire. Tous les propriétaires intéressés sont invités à participer aux réunions d'élaboration du document et peuvent contacter le Parc pour y prendre part.

Pour plus de renseignements sur cette action, consultez le site Internet du Parc www.parc-oise-paysdefrance.fr, rubrique, *découvrons le Parc puis Natura 2000* et télécharger la plaquette d'informations. ■

Samedi 7 mars

Fréquence grenouille

Sortie 1 : sortie nocturne de découverte des amphibiens réalisée dans le cadre de la campagne nationale « Fréquence grenouille ». Sortie adaptée à un jeune public.

La balade nocturne en forêt sera l'occasion pour les enfants et leurs parents de découvrir les amphibiens au cours de leur migration vers les lieux de pontes après le repos hivernal. Pendant le parcours, vous pourrez vous familiariser avec le mode de vie de ces animaux protégés. Des conteuses vous livreront également tout au long de la sortie les secrets de ces animaux de contes et de légendes.

Sortie 2 : ce même jour, une seconde sortie nocturne organisée en collaboration avec l'association Forêt en Aulnoy permettra aux adultes de découvrir les systèmes de protections des amphibiens mis en place avec l'aide du Parc par les associations locales. En effet, chaque année ce sont des milliers d'amphibiens qui doivent traverser des routes pour se rendre vers les lieux d'accouplement et de ponte. Cette sortie sera alors l'occasion de découvrir le mode de vie des amphibiens et le travail mené par les associations durant les mois de migration.

€ Sortie gratuite

R Rendez-vous : 20h (fin à 22h)
Sortie 1 : parking de la table de Montgrésin (forêt de Chantilly)
Sortie 2 : Vineuil-Saint-Firmin

i Inscription obligatoire auprès de la Maison du Parc : 03 44 63 65 65
Nombre de places limité.



Mercredi 18 mars

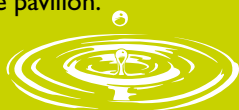
Atelier « L'eau, un patrimoine à protéger »

À l'occasion de la journée mondiale de l'eau (22 mars) pour la protection de l'eau, les enfants découvriront l'histoire du site et les différentes machines hydrauliques historiques qui servaient à puiser l'eau et à l'acheminer vers les jardins du château de Chantilly. Une promenade le long des canaux permettra également de se familiariser avec le cycle de l'eau naturel et domestique. Et, si le temps le permet, de découvrir la faune et la flore du canal bordant le pavillon.

€ Atelier gratuit

R Rendez-vous : 14h30 au Pavillon de Manse (Chantilly) (fin à 17h)
Public : enfants de 7 à 12 ans

i Inscription obligatoire auprès de la Maison du Parc : 03 44 63 65 65
Nombre de places limité.



Mercredi 15 avril

Atelier « À la découverte des plantes »

Une balade dans le parc du château sera tout d'abord l'occasion pour les enfants de se familiariser avec quelques plantes ou arbres de notre région et de découvrir leurs besoins et leur cycle de vie. Puis les enfants fabriqueront leur propre herbier à partir d'échantillons (de feuilles, de plantes) prélevés au cours de la sortie mais aussi à partir de réalisations personnelles diverses : croquis, dessins ou bien encore empreintes d'écorce.

€ Atelier gratuit

R Rendez-vous : 14h30 à la Maison du Parc (fin à 17h)
Public : enfants de 7 à 12 ans

i Inscription obligatoire auprès de la Maison du Parc : 03 44 63 65 65
Nombre de places limité.

Dernière édition du Parc

Plaquette Découvrez le massif forestier d'Ermenonville



Dernière de la série mise en place par le Parc sur ses massifs forestiers, cette troisième plaquette présente les spécificités et les richesses de la forêt

d'Ermenonville. Disponible à la Maison du Parc, vous pouvez également l'obtenir dans les offices de tourisme du territoire. Si vous souhaitez en savoir plus sur les massifs forestiers, demandez-nous celles sur les forêts d'Halatte et de Chantilly.

Samedi 14 mars

Nuit de la chouette

Découverte des chouettes et autres rapaces, grâce à une sortie nocturne précédée d'un diaporama permettant de découvrir la biologie et l'écologie des principales espèces de notre région. Sortie encadrée par le Centre ornithologique Ile-de-France. Cette sortie aura lieu en forêt d'Halatte.

€ Sortie gratuite

R Rendez-vous : 20h (fin à 23h),
parking ONF à l'entrée d'Aumont-en-Halatte

i Inscription obligatoire auprès de la Maison du Parc : 03 44 63 65 65
Nombre de places limité.



Samedi 21 mars

Fréquence grenouille

Sortie découverte des amphibiens et de l'écosystème « mare » réalisée dans le cadre de la campagne nationale « Fréquence grenouille » : observation et découverte des crapauds, grenouilles et autres tritons en voie de régression afin de comprendre leur mode de vie, et l'utilité de les préserver ainsi que leurs habitats.

€ Sortie gratuite

R Rendez-vous : 15h30
à la mairie de Montépilloy

i Inscription obligatoire auprès de la Maison du Parc : 03 44 63 65 65
Nombre de places limité.



Mercredi 6 mai

Atelier « Plein pot sur les céramiques »

Après un parcours à pied dans la vallée de l'Ysieux à la recherche de la fameuse argile à poterie, les enfants se familiariseront avec le travail du potier : matières premières, techniques de fabrication. Les enfants réaliseront ensuite une poterie ou un décor de céramique en argile.

€ Atelier gratuit

R Rendez-vous : 14h30 à Fosses à la salle Delambre (fin à 17h)
Public : enfants de 7 à 12 ans

i Inscription obligatoire auprès de la Maison du Parc : 03 44 63 65 65
Nombre de places limité.

L'école Buissonnière

À la découverte: du petit patrimoine de nos villes et villages

1 Le patrimoine de nos villes et villages

Inscris le nom de chacun de ces éléments du petit patrimoine au bon endroit dans la grille de mots casés et tu découvriras ce que représentent les deux photos mystères de Picatou.

Le petit patrimoine de nos villes et villages ce sont tous les petits monuments construits par les hommes du passé. Ils nous apprennent beaucoup sur l'évolution du mode de vie au fil des siècles et sur l'histoire de nos ancêtres. Par exemple, avant l'arrivée de l'eau dans les maisons, les fontaines permettaient de s'alimenter en eau potable et les femmes lavaient le linge au lavoir du village.

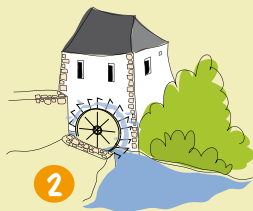
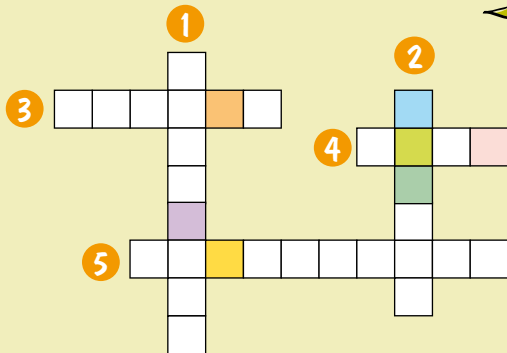


Photo mystère n° 1



De nombreuses carrières de pierre ont été utilisées pour la culture des

C H P N S

Il s'agit d'habitations creusées dans la roche. On les appelle des maisons

R L D Y Q E S



Photo mystère n° 2

2 La charade de Picatou

Proposée par les élèves de l'école Joliot-Curie de Saint-Maximin l'année 2007-2008

Mon premier est l'élément essentiel d'une phrase

Mon deuxième est le contraire d'habillé

Mon troisième correspond à ce que fait Pinocchio quand son nez s'allonge

Mon tout est un édifice de pierres assemblées.

Réponse : monument

3 Le slogan de Picatou

Comme les élèves de l'école Saint-Dominique de Mortefontaine l'année 2007-2008, à toi d'imaginer un slogan pour expliquer pourquoi il faut protéger le patrimoine.

« Protégeons les monuments historiques afin qu'ils puissent toujours nous transmettre leur histoire. »

« »

Envoie ta proposition avec ton prénom, ton nom et ton âge à la Maison du Parc 48, rue d'Hérivaux – BP6 – 60560 Orry-la-Ville ou par mail à contact@parc-oise-paysdefrance.fr, les 3 meilleures propositions seront publiées dans le prochain numéro de Soyons Parc.

Soyons Parc ■ Fév.-Mai 2009



île de France



Soyons Parc
Magazine gratuit destiné aux habitants du Parc naturel régional Oise – Pays de France

Parc naturel régional
Oise – Pays de France
Château de la Borne Blanche
48, rue d'Hérivaux – BP 6
60560 Orry-la-Ville
Tél.: 03 44 63 65 65
Fax: 03 44 63 65 60
contact@parc-oise-paysdefrance.fr
www.parc-oise-paysdefrance.fr